

## LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR

### — SALARIES EN MISSION

- dernier titre de séjour en cours de validité
- passeport en cours de validité
- 3 photographies d'identité
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
  - (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation)
  - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
  - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée (imprimé à retirer en préfecture), copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, et acte de propriété, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation
- formulaire de **nouvelle** demande d'autorisation de travail (CERFA n°13652\*02)
- lettre de l'employeur motivant le renouvellement de la mission
- déclaration annuelle mentionnée à l'article R.5221-31 du code du travail, établie par l'employeur, et indiquant que les conditions initiales d'emploi et de rémunération sont toujours satisfaites (CERFA n°13568\*02)

### MEMBRE DE LA FAMILLE

- carte de séjour du conjoint ou parent portant la mention « salarié en mission »
- livret de famille
- contrat de travail du salarié en mission prévoyant une résidence ininterrompue en France de plus de 6 mois